



PASSEPORT

Vous avez la possibilité de faire une pré-demande de passeport. Se connecter sur le site : <https://www.service-public.fr> – papiers-citoyenneté – passeport – pré-demande de passeport

- ✓ **Prendre rendez-vous obligatoirement** pour déposer le dossier 01 46 76 46 50
 - ✓ Le demandeur majeur, ainsi que le mineur de plus de 12 ans, *accompagné du parent détenteur de l'autorité parentale (ou du représentant légal)*, doivent être impérativement présents au dépôt et au retrait.
 - ✓ *Pour les mineurs de moins de 12 ans, la présence est nécessaire uniquement au dépôt.*
- ☞ **LES ORIGINAUX ET LES PHOTOCOPIES DOIVENT ETRE FOURNIS**

	1 ^{ère} demande	Renouvellement	Perte / Vol
M A J E U R	☞ Carte Nationale d'Identité sécurisée <u>en cours de validité</u> ou périmée depuis moins de 5 ans OU ☞ Acte de naissance original* (copie intégrale ou extrait avec <u>filiation</u>) de moins de 3 mois.	<u>Passport périmé depuis :</u> ☞ <u>Moins de 2 ans :</u> <input type="checkbox"/> Ancien passeport ☞ <u>2 à 5 ans :</u> <input type="checkbox"/> Ancien passeport (si biométrique ou électronique) <i>Si passeport non sécurisé</i> + <input type="checkbox"/> Carte Nationale d'identité sécurisée <u>en cours de validité</u> ou périmée depuis - de 5 ans OU <input type="checkbox"/> Acte de naissance original* (copie intégrale ou extrait avec <u>filiation</u>) de moins de 3 mois.	☞ Carte Nationale d'Identité sécurisée <u>en cours de validité</u> ou périmée depuis moins de 5 ans OU ☞ Acte de naissance original* (copie intégrale ou extrait avec <u>filiation</u>) de moins de 3 mois. ☞ Déclaration de perte/vol.
	*Il est conseillé de contacter votre mairie de naissance afin de savoir s'il est nécessaire de fournir un acte de naissance, certaines communes ayant dématérialisé la délivrance des actes de naissance,		
	☞ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (Impôts, Quittance de loyer, Factures d'Electricité, de Gaz ou de téléphone) ☞ <u>En cas d'hébergement</u> (également pour les jeunes majeurs vivant chez leurs parents) : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Attestation d'hébergement datée et signée par l'hébergeant ✓ Copie de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport de l'hébergeant ✓ Justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois (vf ci-dessus) ☞ 1 photo d'identité récente (moins de 3 mois) aux normes* ☞ 86 € en timbres fiscaux ou dématérialisés à l'adresse suivante https://timbres.impots.gouv ☞ Justificatif de nationalité française : Décret de Naturalisation ou Certificat de Nationalité Française ou Certificat de Réintégration à fournir dans le cas où vous ne possédez : <ul style="list-style-type: none"> ☞ Ni passeport électronique ou biométrique ☞ Ni carte nationale d'identité sécurisée en cours de validité (ou périmée depuis moins de 5 ans) ☞ Si l'acte de naissance ne permet pas d'établir la nationalité du demandeur. ☞ <i>Si vous êtes né(e) en France et l'un au moins de vos parents est né en France, l'extrait d'acte de naissance avec filiation suffit.</i> Pour les personnes souhaitant faire figurer un 2 ^{ème} nom (mariées, veuves ou nom d'usage) : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Acte de mariage de moins de 3 mois ou livret de famille <input type="checkbox"/> Jugement définitif de divorce autorisant la possibilité de garder le nom du conjoint <input type="checkbox"/> Acte de décès de moins de 3 mois ou livret de famille. 		

* Normes ISO pour les photos d'identité :

La photo réalisée auprès d'un professionnel doit être de format 35 x 45 mm, en couleur, sur fond clair uni (sauf blanc), récente (- de 3 mois), de face, tête nue, expression du visage neutre, non autocollante, non scannée, non découpée.

1 ^{ère} demande	Renouvellement	Perte / Vol
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Carte Nationale d'Identité sécurisée en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans <li style="text-align: center;">OU ☞ Acte de naissance original* (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois. 	<p><u>Passport périmé depuis :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ <u>Moins de 2 ans :</u> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ancien passeport ☞ <u>2 à 5 ans :</u> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ancien passeport (si biométrique ou électronique) <p style="text-align: center;"><u>Si passeport non sécurisé</u></p> <p style="text-align: center;">+</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Carte Nationale d'identité sécurisée en cours de validité ou périmée depuis - de 5 ans <li style="text-align: center;">OU <input type="checkbox"/> Acte de naissance original* (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois. 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Carte Nationale d'Identité sécurisée en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans <li style="text-align: center;">OU ☞ Acte de naissance original* (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois. ☞ Déclaration de perte/vol.
<p>* Il est conseillé de contacter votre mairie de naissance afin de savoir s'il est nécessaire de fournir un acte de naissance, certaines communes ayant dématérialisé la délivrance des actes de naissance,</p>		
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (Impôts, Quittance de loyer, Factures d'Electricité, de Gaz ou de téléphone) ☞ 1 photo d'identité récente (moins de 3 mois) aux normes* ☞ Carte Nationale d'Identité ou passeport du parent présent ☞ Timbres fiscaux ou dématérialisés à l'adresse suivante https://timbres.impots.gouv : <ul style="list-style-type: none"> ☞ Moins de 15 ans 17 € ☞ Plus de 15 ans 42 € ☞ Justificatif de nationalité française : Décret de Naturalisation ou Certificat de Nationalité Française ou Certificat de Réintégration à fournir dans le cas où vous ne possédez : <ul style="list-style-type: none"> ☞ Ni passeport électronique ou biométrique ☞ Ni carte nationale d'identité sécurisée en cours de validité (ou périmée depuis moins de 5 ans) ☞ Si l'acte de naissance ne permet pas d'établir la nationalité du demandeur. <p style="margin-left: 40px;"><i>Si vous êtes né(e) en France et l'un au moins de vos parents est né en France, l'extrait d'acte de naissance avec filiation suffit.</i></p> 		
<ul style="list-style-type: none"> ☞ <u>En cas de séparation des parents</u> : Jugement de divorce ou ordonnance de séparation 		
<ul style="list-style-type: none"> ☞ <u>Si résidence alternée</u> : Décision de justice précisant la résidence alternée accompagnée des justificatifs de domicile des deux parents + Carte Nationalité d'Identité ou Passeport des 2 parents. 		
<ul style="list-style-type: none"> ☞ <u>Pour ajouter un nom d'usage</u> : même si déjà indiqué dans le précédent passeport, il faut l'accord de l'autre parent (attestation autorisant le nom d'usage) + la copie de sa pièce d'identité. 		

* Normes ISO pour les photos d'identité :
La photo réalisée auprès d'un professionnel doit être de format 35 x 45 mm, en couleur, sur fond clair uni (sauf blanc), récente (- de 3 mois), de face, tête nue, expression du visage neutre, non autocollante, non scannée, non découpée.